

Communiqué aux médias

Le personnel de la Ville de Genève se fait entendre !

Plus de 300 employé-e-s de la Ville de Genève se sont rassemblé-e-s devant le Conseil municipal pour exiger que le Statut du personnel et le partenariat social soient respectés et maintenus, et que les montants nécessaires soient octroyés dans le cadre du budget 2016 de la Ville.

A l'occasion de la séance extraordinaire du Conseil municipal consacrée au budget 2016, le personnel de la Ville de Genève a tenu à manifester son inquiétude et son mécontentement. Plus de 300 salariés, provenant de services très différents, ont participé au rassemblement. Cette diversité démontre que l'inquiétude est globale. Une lettre ouverte a été distribuée aux conseillers municipaux pour leur transmettre la position du personnel et sa détermination à défendre les conditions de travail et les prestations.

Les manifestants dénoncent les injonctions de la droite élargie du Conseil municipal visant la péjoration du Statut du personnel en proposant notamment: une augmentation du salaire des cadres, la possibilité d'engagement en contrat de droit privé et non pas de droit public, la suppression de l'enquête administrative dans le but de faciliter les licenciements. Ils dénoncent aussi la menace de suppression de certains services ou prestations sous prétexte d'économies (comme la transformation de la Gérance immobilière municipale en Fondation).

Ils demandent le respect du Statut, qui a été négocié avec les organisations représentatives du personnel et qui est entré en vigueur il y a moins de cinq ans, ainsi que la poursuite des négociations avec le Conseil administratif sur les dispositions transitoires, qui ne sont toujours pas finalisées.

Le personnel demande également au Conseil municipal d'intégrer au budget 2016 le montant permettant d'appliquer l'accord conclu le 5 mars dernier avec le Conseil administratif. Cet accord porte sur un plan de prévoyance pour les personnes non affiliées à CAP-Prévoyance et sur la prolongation de la durée de la couverture en cas de maladie/accident de 180 à 720 jours pour les auxiliaires et les apprentis

Pour tout renseignement :

Marc Dalphin, co-président de la commission du personnel
Marilyne Junod, co-présidente de la commission du personnel
Valérie Buchs, secrétaire syndicale SIT
Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP

Genève, le 26 novembre 2015